

Arrondissement de
RAMBOUILLET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
2022-128

Tél : 01.30.13.76.00.

L'an deux mille vingt-deux, le 30 novembre,

**DATE DE
CONVOCATION**
24 Novembre 2022

**Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Nicolas DAINVILLE, Maire.**

DATE D'AFFICHAGE
24 Novembre 2022

Monsieur DAINVILLE,
Mesdames PASCOAL, ROUSSEAU et ROUSSEL ;
Messieurs DIALLO, MEY, RAOUL et MOUSSA ; Adjoints au Maire

Mesdames BAC et GORBENA
Messieurs IBRAHIM, LE MOING, MONNARD, POINGT et VILLOING ;
Conseillers Municipaux délégués
Mesdames DUTU et HOCDE
Messieurs BOURGOIN et GERBOUIN ; Conseillers Municipaux
Formant la majorité des membres en exercice

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 28

Absent excusé : Monsieur Blée

Absents excusés et représentés : 9

Mesdames Baselto, Brochado, Lopes, Lawba Makanyaka, Chiakh, Raoul,
Selbonne ; Messieurs Mare et Peron

Pouvoirs : 9

Madame Baselto donne pouvoir à Monsieur Gerbouin
Madame Brochado donne pouvoir à Madame Bac
Madame Lopes donne pouvoir à Madame Rousseau
Madame Lawba Makanyaka donne pouvoir à Madame Gorbena
Madame Chiakh donne pouvoir à Monsieur Moussa
Madame Raoul donne pouvoir à Monsieur Raoul
Madame Selbonne donne pouvoir à Madame Pascoal
Monsieur Mare donne pouvoir à Madame DUTU
Monsieur Peron donne pouvoir à Monsieur Dainville

**Rapport d'activité de
GRDF**

Secrétaire de séance : Monsieur Le Moing

La séance étant ouverte à 19H00

2022-128

Objet : Rapport d'activités de GRDF

Secteur : Direction des Services Techniques- Urbanisme

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2224-5 qui prévoit l'élaboration d'un rapport annuel rendant compte du prix de l'eau et de la qualité du service rendu durant l'année écoulée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-39 qui prévoit l'élaboration d'un rapport retraçant l'activité de l'établissement pendant l'exercice précédent et s'accompagnant du compte administratif,

Considérant la transmission du rapport unique de l'activité de GRDF pour l'année 2021,

Considérant l'avis de la commission Urbanisme, travaux du 21/11/2022,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de prendre connaissance du rapport d'activités de GRDF,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Article 1 :

Prend connaissance du rapport d'activités de GRDF pour l'année 2021,

Article 2:

Met à disposition du public le rapport en question.

FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.

Mis en ligne le : **15 DEC. 2022**

Pour extrait conforme,

LA VERRIERE, le 30 Novembre 2022

Le Maire

Nicolas DAINVILLE

